

246 Variante du titre (R)

Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

Second indicateur

Genre de titre

- 0 Partie du titre
- 1 Titre parallèle
- 2 Acronyme
- 3 Autre titre

Codes de sous-zones

‡a Titre propre / titre abrégé (NR)

‡b Reste du titre (NR)

‡f Indication de la date ou de la séquence (NR)

‡g Renseignements divers (R)

‡h Indication générale du genre de document (NR)

‡n Numéro de la partie, section du titre (R)

‡p Nom de la partie, section du titre (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme une variante du titre d'un événement, un programme, etc. mentionné dans la zone 245 (*Titre*). Les variantes de noms enregistrés dans les zones 1XX (*Noms principaux*), 6XX (*Vedettes-matière*) et 7XX (*Vedettes secondaires*) ne sont pas enregistrées dans la présente zone. Les notices d'autorité 4XX (*Rappel de renvoi « Voir »*) fournissent habituellement un accès à ces différentes variantes de noms.

Lorsqu'elles sont affichées ou imprimées comme une note, les variantes du titre sont dans certains cas précédées par un terme ou une expression d'introduction produit comme une constante d'affichage dépendante de la valeur du second indicateur.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

▪ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur est non définie et contient un blanc (␣).

▪ Second indicateur - Genre de titre

La position du second indicateur contient une valeur qui précise le genre de titre inscrit dans la zone 246 et contrôle la production d'une note. Elle est également utilisée dans certains cas afin de produire une constante d'affichage qui précède un titre lorsqu'une note est créée à partir de la zone. Voir les Conventions d'entrée des données.

0 - Partie du titre

Cette valeur indique que le titre inscrit dans la zone 246 constitue une portion du titre présent dans la zone 245 (*Titre*).

1 - Titre parallèle

Cette valeur indique que le titre inscrit dans la zone 246 représente un titre parallèle, par exemple un titre dans une autre langue. Lorsqu'un ou plusieurs titres parallèles ont été inscrits dans la zone 245, chaque titre parallèle est également inscrit dans une zone 246 distincte.

2 - Acronyme

Cette valeur indique que le titre inscrit dans la zone 246 est un acronyme du titre contenu dans la zone 245.

3 - Autre titre

Cette valeur indique que le titre inscrit dans la zone 246 représente une variante du titre associé au titre contenu dans la zone 245, mais qui n'est pas précisé par l'une des autres valeurs du second indicateur.

■ CODES DE SOUS-ZONES**‡a - Titre propre / titre abrégé**

Cette sous-zone renferme la variante du titre de l'événement, du programme, etc., et ce, sans tenir compte du nom ou numéro d'une partie ou section, du reste du titre et du désignateur de support.

245 ‡aStage Front :‡bThe Arts Downcast.

246 ‡aArts Downcast

‡b - Reste du titre

Cette sous-zone renferme le reste du titre.

‡f - Indication de la date ou de la séquence

Cette sous-zone renferme des dates ou des indications séquentielles telles que celles indiquant le moment où la variante du titre a été utilisée.

‡g - Renseignements divers

Cette sous-zone renferme des renseignements divers qui ne sont pas davantage appropriés dans une autre sous-zone. Elle est utilisée pour des renseignements tels que l'expression «*légère variante*» placée entre parenthèses.

‡h - Indication générale du genre de document

Cette sous-zone renferme le désignateur de support utilisé dans le titre.

‡n - Numéro de la partie, section du titre

Cette sous-zone renferme une indication en rapport avec la numérotation d'une partie, d'une section du titre. La *numérotation* peut prendre différentes formes, par exemple *Partie 1*, *Section A*.

‡p - Nom de la partie, section du titre

Cette sous-zone renferme un *nom* d'une partie ou section du titre.

‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES**Ponctuation**

La zone 246 ne se termine pas par un signe de ponctuation à moins que le dernier mot de la zone ne soit une abréviation, une initiale, une lettre ou des données se terminant par un signe de ponctuation.

Articles initiaux

Les articles initiaux par exemple, *Le, Der, The...*, ne sont en général pas indiqués dans la zone 246 sauf si le titre doit être classé sous l'article.

Zones multiples

L'ordre d'entrée des multiples zones 246 est généralement déterminé par la valeur de la position du second indicateur. Les multiples variantes de titre sont enregistrées suivant l'ordre de la valeur numérique de la position du second indicateur, par exemple lorsque le second indicateur de la zone 246 prend la valeur «0», «1», etc.

Constantes d'affichage

Le terme d'introduction *Acronyme* ou l'expression *Autre titre* qui est utilisé avec des notes produites à partir de cette zone ne figure pas dans la notice MARC. On peut les générer comme une constante d'affichage associée à la valeur du second indicateur.

<u>Second indicateur</u>	<u>Constante d'affichage</u>
0	<i>[aucune note habituellement produite]</i>
1	<i>[aucune note habituellement produite]</i>
2	Acronyme
3	Autre titre

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Codes de sous-zones

‡g - Renseignements divers [MODIFIÉ, 2014]

Il est maintenant possible de répéter cette sous-zone.

[Page blanche]